

MIGRATIONS ET ÉCONOMIE DE PLANTATION DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BONON DANS LE CENTRE-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

Diané Lucien ADOU
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé
dianlucad@gmail.com

Bouadi Arnaud Ferrand KOFFI
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé
arnaudkoffi25@yahoo.fr

Gué Pierre GUELE
Enseignant-Chercheur
Université Jean Lorougnon Guédé
guelepeter@gmail.com

Résumé

Le secteur agricole est dominé dans la Sous-Préfecture de Bonon par des populations migrantes venues majoritairement des pays de la sous-région. Ce phénomène constitue l'intérêt de l'étude dont l'objectif est de montrer l'impact de la migration dans la dynamique de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon. L'investigation initiée se fonde sur l'administration d'un questionnaire à 210 migrants, des entretiens auprès des agents de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural), des observations et des prises de vues photographiques. L'étude révèle que la migration est à la base de la reconfiguration sociodémographique et spatiale de la Sous-Préfecture de Bonon. Aussi la migration représente-t-elle un facteur de la dynamique et de la mutation de l'économie de plantation dans la localité de Bonon.

Mots clés : Agriculture, Bonon, Côte d'Ivoire, Économie de plantation, Migrations

Abstract

The agricultural sector in the Bonon sub-prefecture is dominated by migrant populations, most of whom come from countries in the sub-region. This phenomenon is the focus of this study, which aims to show the impact of migration on the dynamics of the plantation economy in the Bonon sub-prefecture. The investigation is based on the administration of a questionnaire to 210 migrants, interviews with ANADER (national rural development support agency) agents, observations and photography. The study revealed that migration is at the root of the socio-demographic and spatial reconfiguration of the Bonon sub-prefecture. Migration is therefore a factor in the dynamics and transformation of the plantation economy in Bonon.

Keywords: Agriculture, Bonon, Côte d'Ivoire, plantation economy, migration

Introduction

En Côte d'Ivoire, l'agriculture est pratiquée par plus de la moitié de la population (MINAGRI, 2019, p.77). En effet, la main d'œuvre en Côte d'Ivoire est occupée par le secteur agricole. Ainsi, elle occupe une place très importante dans l'économie des populations et du pays (A. Sawadogo, 1974, p.31). Le développement de cette agriculture a été encouragé par le premier Président Félix Houphouët Boigny. Ses consignes sont claires « l'avenir du pays repose sur l'agriculture » et « la terre appartient à celui qui la met en valeur » (J-P Chauveau, 2000, p.105). Cette incitation a créé une forte mobilité des migrants venus de l'extérieur (pays voisins à la Côte d'Ivoire) mais aussi du Centre de la Côte d'Ivoire vers les zones forestières. Ces mouvements migratoires peuvent être légaux ou illégaux et englobent toutes les catégories sociales, dont des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les nomades à la recherche de pâturages et l'exode rural (PDM, 2022). A l'instar de toutes les régions forestières, la Sous-Préfecture de Bonon ne reste pas en marge. En effet, dominée par la culture du café et du cacao, la Sous-Préfecture de Bonon a connu une forte augmentation de sa population dû à un fort mouvement migratoire entre 1975 et 2014. Ainsi la population est-elle passée de 1770 habitants en 1975 à 51404 habitants en 1988. La Sous-Préfecture Bonon atteint 87266 habitants en 1998 et 116871 en 2021 (INS, 2021). Avec l'essor de nouvelles cultures de rente telles que le palmier à huile, l'hévéa et l'anacarde, la part des migrants dans la population totale ne cesse d'augmenter jusqu'à atteindre 60% de la population totale.

Face à ce constat, la question de recherche qui se pose est la suivante : Comment la migration contribue-t-elle à l'essor de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon. A partir de l'hypothèse selon laquelle la migration engendre un essor de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon, cette recherche vise donc à montrer l'apport de la migration dans l'essor de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon.

Ce travail se présente en trois points. D'abord, il consiste à identifier le profil sociodémographique des migrants de la Sous-Préfecture de Bonon. Ensuite, il présente le rôle des migrants dans l'essor de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon. Enfin, il met en exergue les investissements des migrants comme facteur de développement de la Sous-Préfecture de Bonon.

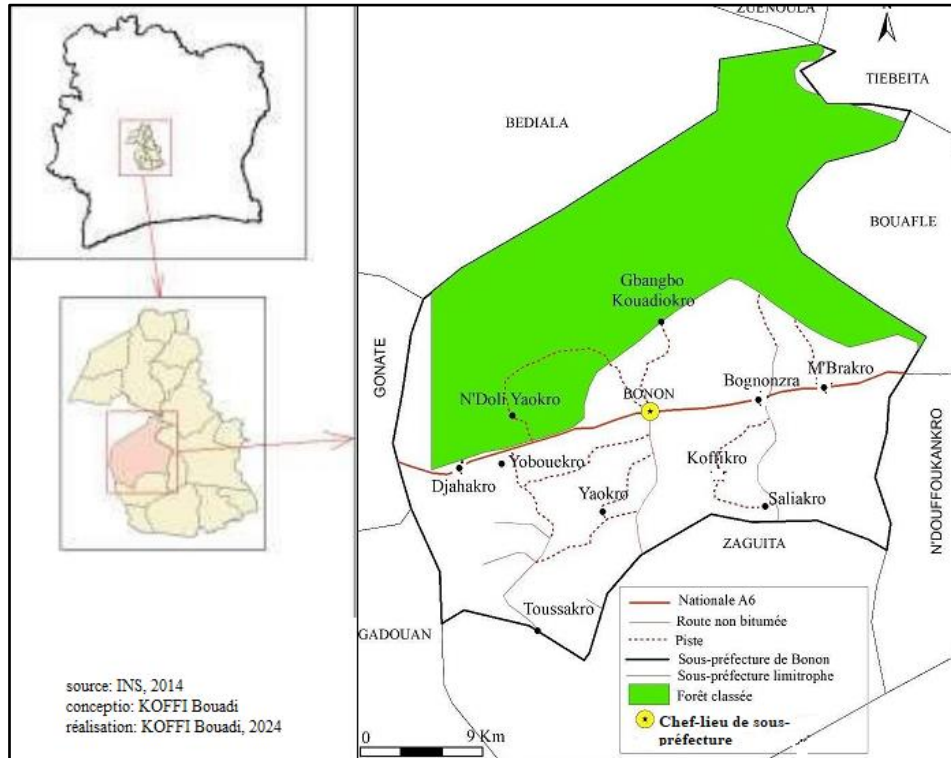
1. Méthodes et données

1.1. Présentation de la zone d'étude

La Sous-Préfecture de Bonon est située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire et fait partie de la région de la Marahoué dont la ville de Bouaflé est le chef-lieu de région. Elle est limitée au Nord par la Sous-Préfecture de Bédiala, au Nord-est par la Sous-Préfecture de Tibeita et du parc national de la Marahoué, à l'Est par la

Sous-Préfecture de Bouaflé, au Sud par la Sous-Préfecture de Zaguïeta et à l’Ouest par la Sous-Préfecture de Gonaté et de Gadouan (Figure 1).

Figure 1 : présentation de la Sous-Préfecture de Bonon



Avec une superficie de 810 km², Bonon est située dans une zone mosaïque de forêts et de savanes incluses et bénéficie d’un climat de type guinéen caractérisé par quatre saisons : une grande saison de pluie (de mai à mi-juillet), une petite saison de pluie (septembre-novembre), une grande saison sèche (décembre-février) et une petite saison sèche (de mi-juillet à septembre). Ces conditions climatiques sont favorables au développement de l’activité agricole dans la localité. Le paysage de la Sous-Préfecture de Bonon est aussi dominé par un réseau hydrographique exclusivement composé de cours d’eau temporaires qui alimentent une succession de bas-fonds et de versants courts et étroits qui se raccordent aux affluents de la Marahoué. Cette situation traduit la présence de sols hydro morphes imbibés d’eau et propice à une agriculture de rente (café, cacao, anacarde). La conjugaison de ces facteurs physiques et humains est à l’origine des fortes migrations enregistrées dans la localité.

1.2. Le type d’étude

Ce travail se distingue des recherches usuellement entreprises en Côte d’Ivoire par le fait qu’il renonce à recourir systématiquement à l’administration de questionnaire pour accéder aux informations de terrain. Étant donné la fluidité du sujet d’étude, le travail sur le terrain devait allier rigueur dans l’approche géographique ainsi que souplesse dans le domaine statistique. Il en résulte une

démarche intermédiaire entre qualitatif et quantitatif, qui peut être assimilée à une analyse géographique de l'économie locale, appréhendée comme un fait social (Walther, 2008).

1.3. Description de la population d'étude

La population étudiée concernait les hommes et les femmes ayant migrés dans la Sous-Préfecture de Bonon et intervenant dans le domaine agricole. Le recrutement des participants a été réalisé par le biais des différentes communautés ethniques et étrangères qui ont contactés les personnes migrantes en zone géographique d'exercice afin d'obtenir une population bien répartie sur le territoire d'enquête. Certains ont été recrutés lors d'une visite dans les différents campements de la Sous-Préfecture. D'autres ont été contactés sur la base du répertoire des migrants détenus par les chefs de village. L'enquêteur demandait ensuite aux migrants répondant aux critères d'inclusion s'ils acceptaient de participer à l'enquête.

1.4. Échantillonnage

La sous-préfecture de Bonon est composée de 14 villages avec une population de 116871 habitants (INS, 2021). Nous n'avons pas pu sillonner tous les villages de la Sous-Préfecture de Bonon. En effet, le travail s'est fait dans six villages du secteur communal (43%). Le choix de ces localités parmi les 14 villages s'explique par la raison suivante : nous avons tenu compte de l'immensité de la zone d'étude et ces villages sont les plus peuplés de la Sous-Préfecture. Ces localités choisies sont : Bonon (60 ménages de migrants), Blablata (35 ménages de migrants), Bognonzra (30 ménages de migrants), Djahakro (20 ménages de migrants), Petit Gohitafla (25 ménages de migrants), M'brakro (40 ménages de migrants).

L'enquête qualitative privilégiant les entretiens et les focus groups a ciblé plusieurs acteurs institutionnels à savoir 07 responsables des communautés étrangères, notamment du Burkina Faso, du Mali, du Togo, du Bénin, du Nigeria, du Niger et de la Guinée. Les entretiens ont porté sur les motifs du choix de la Sous-Préfecture de Bonon comme destination, les raisons de leur installation, leurs activités et leur contribution à la dynamique économique locale. Aussi les autorités municipales (02 adjoints au maire de Bonon), le sous-préfet et 1 autorité coutumière par village enquêtés soit 06 autorités coutumières ont été interviewés. La rencontre avec les autorités municipales a été axée sur le rôle de la Mairie dans l'implication des populations étrangères dans le processus de développement de la Sous-Préfecture de Bonon. Les discussions avec les autorités préfectorales ont porté sur la contribution des populations étrangères à la vitalité de l'économie locale. Les échanges avec les autorités coutumières ont porté sur l'histoire de Bonon, l'installation des différentes communautés, la nature et la qualité des rapports que les populations autochtones entretiennent avec les communautés migrantes.

L'enquête quantitative a porté sur la population migrante agricole dans la Sous-Préfecture de Bonon. Pour le calcul de la taille des ménages à enquêter, nous avons choisi 10% des ménages de chaque village. Cette proportion de 10% est une méthode empirique utilisée par les sciences sociales et humaine pour définir la taille de l'échantillon représentatif d'une population (Ghiglione et Matalon, 1998 ; Beaud et Weber, 2010 ; Okou, 2015). Sur cette base, nous avons décidé d'enquêter au total 210 ménages de migrants agricoles (tableau 1)

Tableau 1 : nombre de ménages de migrants agricoles enquêtés par localité

localité enquêtée	Nombre de ménages de migrants enquêtés
Bagnonzra	30
Bonon	60
Blablata	35
Djahakro	20
M'brako	40
Petit Gohitafla	25
TOTAL	210

Source : les enquêtes de terrain, 2024

1.5. Recueil de données

Le recueil a été effectué lors d'entretiens individuels par un guide d'entretien et par l'administration d'un questionnaire.

Les entretiens ont été réalisés par un chercheur. Des entretiens test ont été réalisés, en amont afin que le chercheur se familiarise avec la conduite d'un entretien. Ces entretiens n'ont pas été inclus dans l'analyse. Les entretiens téléphoniques étaient menés directement si le participant était d'accord. Sinon un rendez-vous était fixé plus tard en fonction de leur disponibilité. Les entretiens ont été enregistrés sur un dictaphone avant d'être intégralement retranscrits mot à mot par le chercheur immédiatement après l'entretien.

Concernant l'administration de questionnaire, afin de pouvoir enquêter sur un tel échantillonnage et face à des contraintes matérielles (temps et budget), nous avons fait les choix suivants : une enquête par ménage : 1 personne du ménage sera interrogée, un questionnaire fermé (réponses prédéfinies), afin de permettre d'interroger un plus grand nombre de personnes avec les moyens à disposition et la réalisation sur des tablettes. La réalisation sur des tablettes nous a permis de ne pas avoir de saisie des fiches (cela demande trop de temps pour la saisie et cela peut engendrer des erreurs), de faciliter les analyses, et de permettre d'enregistrer directement les localisations (avec le GPS des tablettes) et de prendre des photos. Seule une personne était autorisée à répondre aux questionnaires. Cette personne devait avoir plus de 18 ans. Le premier choix portait sur le Chef du ménage. En cas d'absence, l'un des membres de la famille, âgé de plus de 18 ans, était sollicité pour répondre aux questions. En cas d'absence d'une personne âgée de plus de 18

ans dans le ménage, l'enquêteur se réfère au ménage suivant. Comme prévu, nous avons collecté les réponses sur des tablettes numériques avec un questionnaire fermé. Nous avons choisi le logiciel KoBoToolbox pour créer et gérer les questionnaires. Ce logiciel, basé sur ODK, a permis d'installer la base de données sur un ordinateur qui devient serveur pour se connecter aux tablettes et gérer la base de données en ligne sur le serveur sécurisé de KoBoToolbox. Les fiches d'enquête ont été déployées sur les tablettes avec l'application KoBoCollect. Chaque enquêteur a déroulé les questionnaires en cochant les réponses données par les personnes et en interrogeant le GPS des tablettes pour automatiquement enregistrer les localisations. Chaque soir, le superviseur de l'enquête a agrégé les données dans la base de données centrale en ligne et fait une sauvegarde externe de cette base de données.

1.6. Analyse des données

Après avoir créé et géré la base de données sur KoBoToolbox, un traitement et une analyse des données ont été effectués. Les logiciels Word et Excel ont servi respectivement à la saisie du texte et à l'élaboration de tableaux et de graphiques.

2. Résultats

La section des résultats s'articule autour de quatre principaux points. Le premier est en rapport avec les caractéristiques des populations migrantes agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon, la seconde traite des stratégies d'installation des migrants agricoles, le troisième met l'accent sur le rôle des migrants dans l'essor de l'économie de plantation et la quatrième traite des investissements des migrants comme facteur de développement de la Sous-Préfecture de Bonon.

2. 1. Caractéristiques des populations migrantes agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon

La répartition de la population migrante agricole selon le sexe de la Sous-Préfecture de Bonon montre une forte prédominance du sexe masculin avec une proportion de 86%. La situation de la population migrante au regard des variables (sexe, âge, nationalité, statut matrimonial et niveau d'instruction) se présente dans le tableau n°2

Tableau 2 : Caractéristiques des populations migrantes agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon.

variables	Pourcentage
sexe	
Hommes	86%
Femmes	14%
Age	
18-30 ans	24%
31-45 ans	57%
Plus de 45 ans	19%
Nationalité	
nationaux	62%
Non nationaux	38%
Statut matrimonial	
Célibataire	10%
Divorcé	02%
Marié	82%
Veuf (ve)	06%
Nationalité	
Autochtones	06%
Allochtones	62%
Allogènes	32%
Niveau d'instruction	
Analphabètes	37%
Coraniques	34%
Primaires	21%
Secondaires	07%
supérieurs	01%

Source : les enquêtes de terrain, 2024

Il ressort de ce tableau que la majorité des migrants (57%) ont l'âge compris entre [31-45 ans]. Ils sont suivis des [18-30 ans] avec 24% et enfin les plus de 45 ans avec une proportion de 19%. A majorité ivoirien (62%), les allochtones représentent 62% de la population migrante agricole, les allogènes représentent 32% et les autochtones ne représente que 06%. Les mariés représentent 82%, après suit les célibataires (10%), les veuf (6%) et enfin les divorcés (2%).

Parmi les migrants interrogés 37% n'ont jamais fréquenté l'école formelle. Ce taux est au-dessus de la moyenne nationale qui se situe à 16%. En effet, le taux net de scolarisation en Côte d'Ivoire en 2018 est de 99,93%. Les migrants ayant fait l'école coranique représentent 34%. Parmi les enquêtés ayant fréquenté l'école formelle, 21% n'a pu excéder le niveau primaire, contre 07% qui ont atteint le niveau secondaire, ce qui est en deçà de la moyenne nationale qui est de 68,9% en 2022. Les migrants agricoles ayant un niveau d'étude supérieur ne représentent que 1%.

2.2. Stratégies d'installation des migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon

Dans cette partie qui porte sur les stratégies d'installation des migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon, il est question d'analyser les différentes stratégies utilisées par les migrants agricoles dans le cadre de leur insertion. De façon spécifique dans un premier temps les stratégies d'installation à travers les associations communautaires, le tutorat et la chefferie et dans un second temps la stratégie d'insertion socioculturelle des migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon.

2.2.1. Stratégie par aval

Les stratégies d'installations des migrants se font par aval, c'est-à-dire à travers les associations communautaires, le tutorat, la chefferie traditionnelle et l'installation directe représentant ainsi les piliers d'insertion des populations migrantes.

En ce qui concerne les associations communautaires, elles jouent un rôle très important dans le processus d'installation des migrants. 20% des migrants estiment avoir été intégrés par les associations communautaires. En effet, le migrant, le nouveau venu, ne connaissant personne et n'ayant pas d'endroit où loger, va chercher à rentrer en contact avec les membres de la communauté dont il est ressortissant. Une fois le contact établi, la communauté pourra lui garantir un logement et un travail comme manœuvre agricole.

Quant au tutorat, 20% des migrants estiment avoir été intégrés par cette stratégie. C'est une institution fondée sur une conception morale des droits aux étrangers. C'est un ensemble de règles, normes acceptées et intériorisées par les acteurs qui reposent avant tout sur un contrat d'hospitalité. Le contenu moral du système du tutorat repose sur les principes traditionnels d'hospitalité, de fraternité. Le tuteur, c'est celui qui héberge momentanément ou de façon prolongée

un étranger. C'est également celui qui accueille un étranger à qui il concède ou transfère des droits sur un espace donné, une portion de forêt ou une ancienne plantation. Le tutorat revêt également un caractère collectif avec des obligations collectives. C'est aussi une stratégie utilisée par les migrants agricoles dans leur installation.

Un autre mode d'insertion est la chefferie traditionnelle. Les chefs traditionnels jouent un rôle incontournable dans l'accueil et l'installation des migrants dans les différentes localités de la Sous-Préfecture de Bonon. En fait, les modes d'accès à la terre sont en grande partie gérées par la chefferie traditionnelle. C'est en général au chef du village que les immigrés s'adressent avant de s'installer. Même lorsqu'ils sont accueillis par d'autres habitants du village, le chef est toujours informé de leur présence dans le village. Dans la plupart des cas, les chefs de village les aident à trouver des champs ou espaces à cultiver. L'intégration par la chefferie traditionnelle est la stratégie la plus appropriée chez les migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon. En effet, une part importante des migrants agricoles c'est-à-dire 35% estiment s'être installés sous l'impulsion des chefs traditionnelle qui représentent les autorités dans les villages.

Le dernier mode d'insertion des migrants est la stratégie d'installation directe. C'est une stratégie dans laquelle, le migrant accède directement à une portion de terre acquise par achat direct. Dans la Sous-Préfecture de Bonon, 25% des migrants enquêtés déclarent s'être installés de la sorte. Cette stratégie est beaucoup plus observée chez les Baoulés (une ethnie venue du centre de la Côte d'Ivoire). En effet, le Baoulé à son arrivée cherche directement à être indépendant, il investit alors dans l'achat d'une portion de terre. Ils s'installent sur cette portion de terre, pour la plupart non loin de celui qui lui a servi de témoin dans l'achat de la portion de terre.

2.2.2. Stratégie d'insertion socioculturelle des migrants agricoles

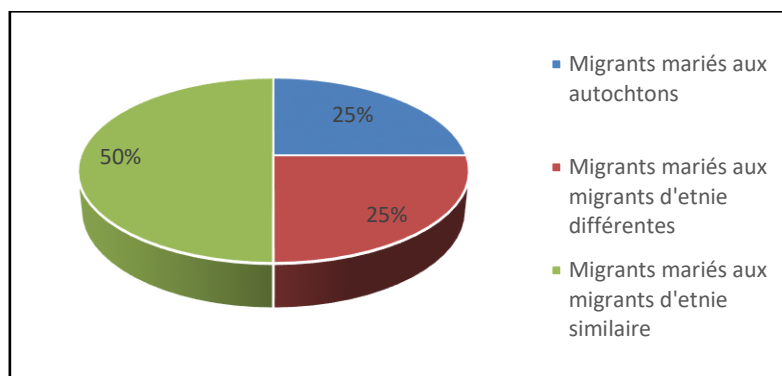
L'intégration des migrants agricoles s'observe dans certains villages du point de vue linguistique. Une partie importante des populations immigrées parlent la langue des autochtones. En ce qui concerne les allogènes, 35% de burkinabé, 8% de Maliens, 3% de Guinéens et 2% de Nigériens parlent couramment le Gouro ou le Kouya qui constituent les deux langues locales. Quant aux populations allochtones (Baoulé, Sénoufo, Malinké, Bété, Koulango), 52% d'entre elles parlent les langues autochtones. Cependant, c'est au niveau des allochtones Baoulé que cela n'est pas perceptible, car le Baoulé n'aime pas apprendre la langue de ses tuteurs. La raison c'est qu'il vit généralement au campement dans ses plantations, loin des réalités villageoises.

L'environnement social est également un mode d'insertion des migrants à travers la structuration de l'espace et le partage des lieux publics. Cela se mesure selon l'accessibilité des étrangers de la Sous-Préfecture de Bonon aux établissements scolaires, aux différents cimetières, aux lieux de culte, aux marchés

et aux différents services. L'accès aux différents services administratifs participe aussi à l'intégration des allochtones et allogènes dans la Sous-Préfecture de Bonon. Les populations autochtones, allogènes et allochtones utilisent le même cimetière, mais celui-ci est divisé en zones représentant les différentes pratiques religieuses que sont l'Islam, le catholicisme, le protestantisme méthodiste et les religions traditionnelles africaines.

Quant aux brassages inter-ethniques, ils représentent un véritable mode d'installation des migrants agricoles. Les allochtones et les allogènes dans la Sous-Préfecture de Bonon nouent des relations de divers ordres avec toutes les composantes de leur nouvel espace de vie. Le brassage avec la communauté ivoirienne crée des rapports fraternels, amicaux ou modifie considérablement la cellule familiale. Cet important brassage apparaît comme une source historique inépuisable de compréhension, de solidarité et de tolérance. Les différentes communautés vivent ainsi paisiblement et en parfaite harmonie dans la Sous-Préfecture de Bonon. Cette vie paisible et harmonieuse leur permet de bénéficier de l'assistance des autochtones. Les mariages interethniques existent et facilitent l'intégration des migrants. Le brassage communautaire des populations de Bonon permet de nouer des relations fraternelles, amicales mais surtout des relations de couple.

Figure 2: brassages inter-ethniques dans la Sous-Préfecture de Bonon



Source : les enquêtes de terrain, 2024

L'analyse de la figure 2 ci-dessus montre que les brassages inter-ethniques sont observés dans la Sous-Préfecture de Bonon. Cette figure montre que la moitié c'est-à-dire 50% des migrants sont mariés à des personnes de mêmes ethnies. 25% sont mariés à des ethnies différentes, tandis que 25% sont en couples avec des populations autochtones.

2.3. Rôle des migrants dans l'essor de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon

La première contribution des étrangers au développement de l'économie de plantation dans la localité de Bonon est leur emploi en tant que manœuvres agricoles dans les plantations de café et de cacao.

2.3.1. Les migrants: principaux acteurs de l'expansion agricole dans la Sous-Préfecture de Bonon.

Le développement de la Sous-Préfecture de Bonon est axé sur l'économie de plantation. Les migrants agricoles pratiquent une gamme très diversifiée de culture. Il s'agit de façon générale des cultures de rente et vivrières. Ils s'investissent dans la culture du binôme café-cacao (photo 1), l'hévéa (photo 2) mais aussi dans la culture d'anacarde et de palmier à huile...

Photo 1 : un champ de cacao à M'brako

photo 2 : un champ d'hévéa à

Blablata



Source : les enquêtes de terrain, 2024

La présence de ces différents types de cultures s'explique par le fait que l'environnement naturel est favorable au développement d'une agriculture de rente. Le binôme café/cacao est la culture de rente la plus cultivée par les migrants. En effet les migrants allochtones pratiquent plus la culture du cacao contrairement aux migrants allogènes qui sont plus tournés vers la production du café. Cela s'explique par le fait que plusieurs migrants allochtones ont détruit leurs plantations de café au profit de certaines nouvelles cultures telles que l'hévéa et de l'anacarde. La proportion de migrants allochtones qui pratiquent ces nouvelles cultures est de 40% pour l'hévéa est de 15 % pour l'anacarde contre 5% et 15% pour les migrants allogènes. La culture de l'anacarde est pratiquée par les migrants dans leur ensemble. La raison est que l'anacarde est utilisé comme ombrage pour protéger les jeunes plantes de cacao contre la chaleur et les rayons solaires. En ce qui concerne la culture du coton, les proportions des migrants allochtones et allogènes qui la pratiquent est relativement faible. Car parmi les allochtones seulement les Sénoufos sont producteurs de cette spéculation. Les sénoufos pratiquent cette culture car elle fait partie des cultures pérennes les plus exploitées dans les régions de savane, dont ils sont originaires Quant à la culture du palmier à huile, sa pratique est d'une faible proportion chez les migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon.

Quant aux cultures vivrières (photo 3 et photo 4) dans la Sous-Préfecture de Bonon, les principales cultures sont dominées par l'igname, la banane plantain, le

taro, le manioc, le riz, le haricot, l'arachide le maïs, le soja, la patate douce, le piment, l'aubergine, l'avocat, le taro, la papaye, l'orange, le citron, la tomate, le chou, le gombo.

Photo 3 : un champ de riz à Gobazra Gohitafla

Photo 4 : un champ de haricot à petit



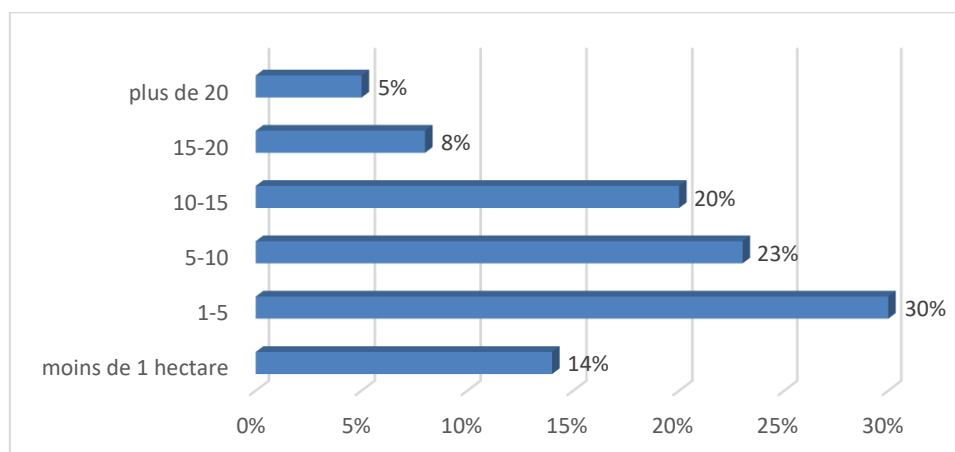
Source : les enquêtes de terrain, 2024

Ils utilisent pour 96% la technique de polyculture qui permet aux revenus encaissés dans les cultures vivrières de pouvoir entretenir les plantations des cultures pérennes.

2.3.2. Production agricole des migrants dans la sous-préfecture de Bonon

Les superficies cultivées par les migrants agricoles varient de 1 hectares à 2 hectares et plus (Figure 3)

Figure 3: les superficies cultivées par les migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon.



Source : les enquêtes de terrain, 2024

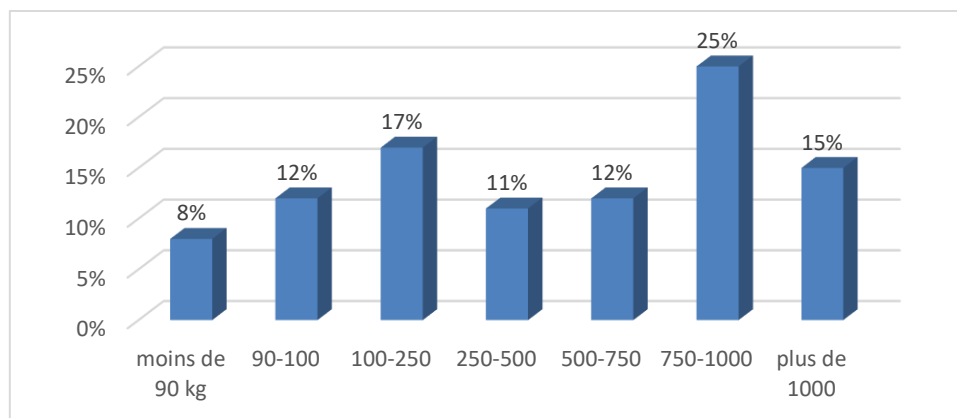
Cette figure expose les superficies cultivées par les migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon. En effet, 30% des migrants ont des plantations dont la superficie est comprise entre 1 et 5 hectares, contre 23% qui ont des superficies

cultivées comprise entre 5 et 10 hectares et 20% qui ont des superficies cultivées comprise entre 10 et 15 hectares.

Seulement 8% des migrants agricoles ont des surfaces cultivées comprise entre 15 et 20 hectares et enfin 5% ont des surfaces cultivées de plus 20 hectares.

La prédominance des superficies cultivées comprise entre 1 et 5 hectares (30%) s'explique par le fait ces migrants sont arrivés à parti des années 2000 où la rareté des terres a commencé à être problématique dans cette région. De petites portions leur ont été attribuées pour la pratique de l'agriculture. À contrario, ceux qui ont de vastes superficies sont arrivés depuis les années 1980. Ces terres sont pour la majorité des héritages laissés aux enfants. Quant à la production des migrants, elle varie de moins de 90 kg de cultures pérennes à plus de 1000 kg (figure 4).

Figure 4: la production agricole des migrants dans la Sous-Préfecture de Bonon.



Source : les enquêtes de terrain, 2024

Cette figure présente la production agricole des migrants en kg. La majorité des migrants agricoles dans la Sous-Préfecture de Bonon (25%) produisent entre 750 kg et 1000 kg par récolte de cultures pérennes. Après suit ceux qui produisent entre 100 kg et 250 kg qui représentent 17% des migrants agricoles. Les grands producteurs (produisent plus de 1000 kg) ne représentent que 15%. Les petits producteurs qui produisent moins de 10 kg ne représentent que 20%. Cette forte production agricole dans la Sous-Préfecture de Bonon trouve son sens dans le fait de la générosité des ressources naturelles qui offre de grandes possibilités pour atteindre des niveaux de productions élevées et du dynamisme de la population agricole.

2.4. Investissement des migrants : facteur de développement de la Sous-Préfecture de Bonon

L'économie agricole de la Sous-Préfecture de Bonon est en perpétuelle croissance et affiche de solides perspectives à long terme. Cette zone reste une destination privilégiée pour les investissements des populations migrantes. Dans le cadre de cette étude, il était impérieux d'évaluer les investissements des populations migrantes à partir des retombés des activités agricoles

Selon les enquêtes, 75% des migrants ont investi dans la Sous-Préfecture de Bonon tandis que 25% préfèrent investir dans leur localité d'origine. Le domaine d'investissement favori des populations migrantes est le commerce avec 52% et ensuite la construction de maison à des fins locatives (30%). 15% investissent dans l'agriculture et seulement 3% investissent dans le transport. En effet, depuis plusieurs années, la Sous-Préfecture de Bonon a connu du succès grâce à l'activité agricole. Les populations migrantes venaient essentiellement pour faire de l'agriculture et rapatriaient les capitaux dans leur lieu d'origine. Depuis les années 1990, cette population migrante est devenue sédentaire. Cette sédentarisation s'est véritablement accrue avec le passage de la gestion de la cellule familiale à la deuxième génération. Les enfants issus de la deuxième génération (79%) ne connaissent pas ou connaissent très peu leur origine. Ils ont investi massivement dans l'immobilier. L'on constate une dynamique spatiale très avancée de la Sous-Préfecture dû aux investissements de ces migrants. Les constructions naissent dans toute la Sous-Préfecture de Bonon, le quartier Fréfrédou qui au départ regorgeait des vieux bâtis, renfermes-en son sein une panoplie de nouvelles constructions à des fins locatives visant à modifier le type d'habitat. Le quartier Belle Ville est le quartier favori d'investissement des populations migrantes. Dans le domaine commercial, les investissements concernent les boutiques alimentaires, les ventes de pièce détachée de moto et la vente de produits agricoles.

Au niveau des autres domaines, on relève une parfaite implication des migrants agricoles dans le transport (10%) et l'élevage (8%). L'implication des migrants agricoles dans le domaine des transports et de l'élevage est freinée par le manque de moyens financiers et surtout par l'inaccessibilité aux prêts bancaires car souvent jugées trop risquées ou insuffisamment solvables par les banques.

Discussion

La présente étude a permis de mettre en exergue que deux principales stratégies ont permis aux migrants de s'installer dans la Sous-Préfecture de Bonon. Il s'agit de la stratégie par aval qui consiste à une intégration à travers les associations communautaires, le tutorat, la chefferie traditionnelle et l'installation directe représentant ainsi les piliers d'insertion des populations migrantes. L'autre stratégie est l'insertion socioculturelle des migrants agricoles qui consiste à une intégration du migrant par les personnes avec qui ils partagent la même langue. Ces migrants agricoles sont les véritables acteurs du développement de l'économie de plantation dans la Sous-Préfecture de Bonon avec la pratique d'une culture expansive d'une gamme très diversifiée de culture. Ils participent activement au développement de la Sous-Préfecture de Bonon par le réinvestissement de leurs revenus agricoles dans l'immobilier, le commerce, le transport et l'élevage.

Globalement, nos données sur l'insertion des migrants rejoignent celles de M. Bamba et A Osohou (2024). Dans une étude sur les immigrants dans l'essor de l'économie de plantation en pays Kroubo au Sud de la Côte d'Ivoire, de 1920 à 1950,

ils montrent que la stratégie principale d'installation des migrants en pays Krobou est le tutorat. Il peut s'agir d'une solidarité envers un compatriote ou un autochtone en les aidants à créer une plantation de cacao ou de café. G. S. Seka (2021) quant à lui affirme que l'agriculture est le domaine qui facilite l'insertion des immigrés. Dans son étude sur la contribution des immigrés au développement socioéconomique de la commune de Soubré (côte d'ivoire), il affirme que les migrants agricoles sont des véritables acteurs du développement de l'économie de plantation. Il est parvenu à monter que le développement économique de la commune de Soubré est aux mains des immigrés.

« En exerçant ces activités (commerce, transport, Agriculture et artisanat), les immigrés facilitent la vie quotidienne de la population urbaine. En effet, les denrées alimentaires sont produites dans les villages, ces entrepreneurs permettent la disponibilité des produits à proximité des ménages urbains. À travers leur représentativité dans les secteurs d'activité, les immigrés font des profits » affirme G. S. Seka (2021).

Les profits amassés dans leur activité principale sont investis dans l'installation des entrepôts pour le stockage des marchandises ou parfois ils investissent dans des boutiques pour exercer leurs activités d'origine. Une panoplie d'infrastructures de commerce (des supérettes, des cafétérias, des restaurants, des cybers) sont ainsi observées dans la ville de Soubré par le fait de ces migrants. En revanche, les résultats de cette étude ne corroborent pas avec celui de S. Y Koffi. (2015). En effet, dans son étude, S.Y. Koffi a montré que les migrants Burkinabè participent faiblement au développement local de Bouaflé, leur zone d'accueil. Les raisons qui expliquent ce constat sont la faiblesse des revenus agricoles mobilisés ainsi que leur non intégration spatiale et psychologique dans les villages d'accueil. Le niveau d'implication des migrants dans le développement des localités d'accueil est aussi lié au niveau de revenu que leur procure l'agriculture.

Conclusion

L'analyse des enjeux géographiques de la Sous-Préfecture de Bonon a mis en évidence le poids de la migration agricole sur l'économie de plantation. La migration agricole se fonde sur des logiques d'intégration ou d'installation par aval ou par insertion socioculturelle. Les migrants agricoles de la Sous-Préfecture de Bonon pratiquent l'agriculture de plusieurs cultures de rentes à savoir : le cacao, le café, l'hévéa, l'anacarde, le coton et le palmier à l'huile. Ces cultures ne présentent pas le même niveau de préférence. En effet les migrants allochtones pratiquent plus la culture du cacao contrairement aux migrants allogènes. Ceux-ci sont plus dans la production du café. Les migrants exercent une influence considérable sur le développement agricole de la Sous-Préfecture à travers les investissements. Les investissements nés des revenus des activités économiques

façonnent l'espace rural de la Sous-Préfecture et contribuent à l'amélioration du cadre de vie des populations.

Références bibliographique

BAMBA Mamadou, OSSOHOU Akréli Akréli. Marcel. 2024. « Les immigrants dans l'essor de l'économie de plantation en pays Krobou au Sud côte d'Ivoire, de 1920 à 1950 », Revue Internationale Dônni, Vol.4, N°2, Décembre, p. 14-28.

Gédéon Stéphane Seka. 2021. « Contribution des immigrés au développement socioéconomique de la commune de Soubré (Côte d'Ivoire) » : Geovision, Numéro Hors-série n°2 (Tome 2).

INS. 2021. « Le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021) de la Côte d'Ivoire », disponible sur www.ins.ci, Page consultée, le 15 décembre 2024.

KOFFI Yao Simplicie, 2009. *Migration en Côte d'Ivoire : Projet national 2009*. Genève : Union Européenne / IOM . OIM

KOFFI Yao Simplicie. 2015. *migrations burkinabè, économie agricole et développement local à Bouaflé Centre-ouest de la Côte d'Ivoire*. In Communication, 7e Conférence Africaine sur la population, Johannesburg, 30-04 Décembre 2015

MINAGRI, 2019, *Strategic plan for Agriculture Transformation 2018-RAB*, RAB annual report 2018/2019, 166 p.

Ministère de l'Education Nationale. 2024. « Programme de renforcement du système éducatif de base », disponible sur <https://www.education.gouv.ci/>, Page consultée, le 20 février 2025.

PORTAIL SUR LES DONNEES MIGRATOIRES, 2022, « Migration et déplacements forcés », disponible sur <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/migration-et-deplacements-forces>, page consulté le 18 février 2024

Sawadogo Abdoulaye, 1974, « La stratégie du développement de l'agriculture en Côte-d'Ivoire » : In: Bulletin de l'Association de géographes français, N°415-416, pp. 87-103